

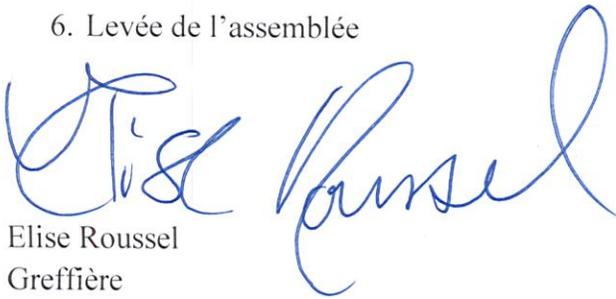


RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE SHIPPAGAN

Le mercredi 23 février 2021 à 18 h
Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Divulgence de conflit d'intérêts
4. Points à l'ordre du jour
 - 4.1. Campagne de financement – Centre plein air les Arpents de neige
 - 4.2. Demande de partenariat – Sarah explore
 - 4.3. Proposition – politique d'incitatifs au développement économique
 - 4.4. Proposition particulière – Projet 184, rue des Peupliers
 - 4.5. Demande de partenariat – PhénoMène Inc.
5. Points à huis clos
 - 5.1. *Alinéa 68(1) c) – renseignements personnels, selon la définition que donne ce terme dans la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*
 - 5.2. *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
 - 5.3. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.4. *Alinéa 68(1) d) – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds
 - 5.5. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.6. *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
 - 5.7. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
6. Levée de l'assemblée



Elise Roussel
Greffière

* Point à huis clos – paragraphe 68 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale*